Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce PCAET comprend les étapes suivantes :

1. Diagnostic
2. Concertation – Stratégie
3. Plan d'actions
4. Suivi - Evaluation

Dans ce cadre, le SIEGE se met à disposition des EPCI pour participer à leur élaboration :

- mise à disposition de l'outil « Prosper » et assistance à son utilisation
- mise à disposition de données énergétiques
- relecture de cahiers des charges
- analyse des attentes et proposition de solutions
- participation aux divers comités de pilotage et technique, ateliers,…
- assistance à la mise du plan d'actions dans son champ de compétences

Outil PROSPER

Le SIEGE met à disposition gracieuse des EPCI, un outil de prospective énergétique en ligne nommé « PROSPER© ».

Il s'agit d'une application web permettant de construire des scénarios énergétiques aux horizons 2020, 2030 et 2050 qui a été codéveloppé par le SIEL42 (Syndicat départemental d'énergie de la Loire) et le bureau d'études Energies Demain.

Il permet :

- d'intégrer et valoriser les données énergieclimat connues en offrant un état des lieux complet des consommations, productions d'énergies renouvelables, émissions de GES et polluants atmosphériques à la maille communale et en fournissant sous forme de graphique son évolution tendancielle à horizon 2020, 2030 et 2050
- de saisir des plans d'actions multisectoriels à long terme de manière quantifiée avec un panel de typologies d'actions à la maille EPCI ou communale
- de visualiser les résultats des plans d'actions en les comparant au scénario tendanciel d'évolution, en vérifiant l'atteinte des objectifs règlementaires en matière d'énergie, d'émissions de GES, de polluants atmosphériques, de puissance et de production d'énergies renouvelables, de coûts d'investissement et d'exploitation et de facture énergétique globale. L'outil propose un affichage des résultats sous format cartographique à la maille communale.

Chaque EPCI ayant à charge d'élaborer un PCAET a été formé à son utilisation et le SIEGE se tient à disposition au fil de l'eau pour toute assistance.

Collectif Transition énergétique 27

Le SIEGE, au côté de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), du Conseil départemental, de l'ADEME, de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC27) et de la Chambre Régionale d'Agriculture, fait partie du « Collectif Transition énergétique 27 » créé en 2017 pour venir en appui méthodologique et technique aux intercommunalités dans la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce collectif est né du constat de la complémentarité des compétences de chacun de ses membres.

Ce collectif anime notamment un réseau technique entre les membres du collectif et les techniciens des EPCI en charge du PCAET.

Ce réseau se réunit à intervalle régulier et permet d'aborder différentes thématiques : réglementation, concertation, évaluation environnementale stratégique…

rgba(255,255,255,1)